

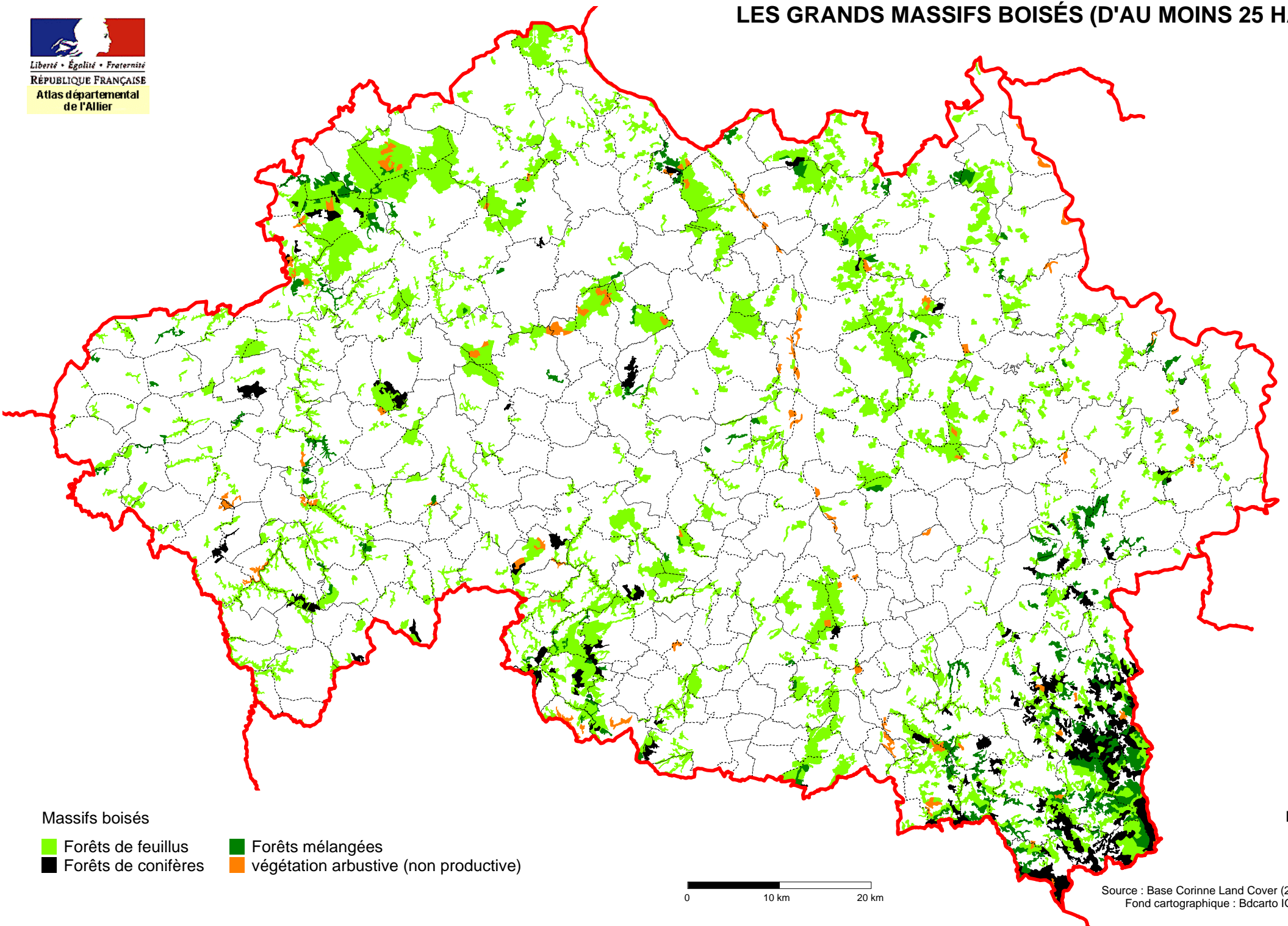
GRANDS MASSIFS BOISES (D'AU MOINS 25 HA)

L'Allier est riche en forêts : le département compte 125 000 hectares de massifs boisés. La forêt couvre 22 % du territoire départemental (Taux de boisement national 28%). Elle n'est pas répartie de façon homogène. Elle reste une des richesses patrimoniales du département. Les massifs feuillus profitent du renom des grandes forêts domaniales telles que Tronçais (10500 ha, qualité des bois utilisés pour les grands crus viticoles) ou encore celle des Colettes (magnifiques futaies de hêtres). La forêt de la Montagne Bourbonnaise est privée à 93 % et est très morcelée.

Avec ses 37% de surface couverte, la forêt modèle le paysage. Les résineux, bien que minoritaires (41 % de la surface boisée), y constituent l'essentiel de la production. La catégorie « Forêt et végétation arbustive » représente essentiellement les ripisylve que l'on trouve le long de l'Allier.

En terme de gestion durable des espaces forestiers, une charte forestière est effective sur la Communauté de Communes de la Montagne Bourbonnaise. Une seconde charte est en phase de préparation sur la Communauté de Communes du Pays de Tronçais.

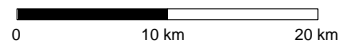
LES GRANDS MASSIFS BOISÉS (D'AU MOINS 25 HA)



Massifs boisés

- Forêts de feuillus
- Forêts mélangées
- Forêts de conifères
- végétation arbustive (non productive)

D.D.A.F



Source : Base Corinne Land Cover (2000)
Fond cartographique : Bdcarto IGN ©